

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXXII

DIES ACADEMICUS 1992

24 octobre 1992



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1993

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXXII

DIES ACADEMICUS 1992

24 octobre 1992



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1993

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|--|------|----|
| Ouverture de la séance et allocution de M. Jacques Mauël, président du Sénat | 5585 | 5 |
| Allocution de M. Stéphane Zangger, président de la Fédération des Associations d'étudiants (FAE) | 5586 | 7 |
| Discours de M. Pierre Cevey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes | 5587 | 11 |
| Allocution de M. Pierre Ducrey, recteur de l'Université | 5588 | 17 |
| Exposé de M. Eric Junod, vice-recteur | 5589 | 19 |
| Collation des doctorats honoris causa: | | |
| M. Jean Delorme, présenté par M. Bernard Reymond, doyen de la Faculté de théologie | 5590 | 25 |
| M. Roger Brunet, présenté par M. Claude Bérard, doyen de la Faculté des lettres | 5591 | 27 |
| M. Georges Thinès, présenté par M. Paul Beaud, doyen de la Faculté des sciences sociales et politiques | 5592 | 29 |
| Paroles de remerciement de M. Georges Thinès | 5593 | 31 |
| Remise du prix de l'Etat de Berne à M. Stephan Eicher | 5594 | 33 |
| Distribution des prix de l'Université | | 35 |
| Prix distribués lors des séances d'ouverture des cours des facultés et écoles. | | 37 |

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION DE M. JACQUES MAUEL, PRÉSIDENT DU SÉNAT

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur que d'ouvrir la première séance du Sénat pour l'année académique 1992 -1993, et puisque la tradition veut que cette séance soit publique, qu'il me soit permis de remercier tous ceux et celles qui ont accepté d'abandonner leurs activités pendant quelques heures, afin de partager avec les membres de l'Université le plaisir de cette cérémonie.

Le hasard et la nécessité ont voulu que celui auquel il appartient de vous adresser aujourd'hui ces quelques mots de bienvenue soit un «scientifique», plus précisément un biochimiste, et soit donc par formation, et peut-être aussi par goût, plus familier des choses de la matière que de celles de l'esprit, plus habitué à évoluer dans le monde du concret que celui de l'abstrait, et certainement plus à l'aise devant un microscope ou une hotte à flux laminaire que devant un parterre de personnalités éminentes. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que, au cours des semaines passées, la perspective de devoir prendre la parole devant une assemblée aussi choisie n'était pas sans éveiller quelque sourde anxiété dans l'esprit du nouveau président du Sénat. Cherchant une source d'inspiration, celui-ci prit donc le parti de relire les discours de ceux qui occupèrent ce poste avant lui, analysant également au passage ceux de quelques recteurs et de quelques Conseillers d'Etat. Mal lui en prit. Tout en admirant l'élégance des propos de l'un, la profondeur de la pensée de l'autre, ou la verve et l'humour d'un troisième, la conclusion s'imposa rapidement à lui que tous les thèmes et tous les genres avaient été abordés, et que quel que fût le sujet qui serait traité, il ne pourrait l'être que sous forme d'une redite nécessairement bien inférieure à l'original.

Arrivé à ce point de ses réflexions, le nouveau président du Sénat commençait à déplorer sérieusement la situation où l'avaient entraîné les vicissitudes de l'existence, lorsqu'une lettre de Monsieur le recteur Ducrey lui apprit que l'ordre du jour de cette séance était à ce point chargé que son temps de parole devait être réduit à cinq minutes. L'essentiel de ses problèmes se trouvait ainsi résolu.

Vous voudrez bien me pardonner d'avoir adopté, pour introduire les

cérémonies de ce *Dies academicus*, un ton que d'aucuns pourraient qualifier de léger. Il ne s'agit certes pas d'entacher la solennité de la circonstance. Mais qu'il me soit permis de faire la remarque suivante. Un de nos éminents collègues notait, dans un des discours auxquels j'ai fait précédemment allusion, que la liste des excusés aux séances du Sénat était en général «plus longue que celle des présents, et que celle de ceux qui ne prenaient même pas la peine de s'excuser était parfois à peine plus courte que les deux premières réunies». Il est certainement possible de trouver des raisons objectives à cet état de choses, mais il est aussi permis d'imaginer que le Sénat, comme certains autres corps universitaires, serait peut-être mieux fréquenté si l'on y riait davantage.

Sans doute les vertus du rire et de l'humour nous seront-elles d'autant plus importantes que l'année universitaire s'ouvre sous des auspices nettement moins favorables que par le passé. On sait en effet que le budget de l'Université va se trouver amputé de façon significative en 1993, et les prévisions pour 1994 ne sont guère plus optimistes. Il ne fait aucun doute que l'Université continuera à remplir sa mission, comme elle l'a fait par le passé, mais il est clair que la nouvelle situation engendrée par les restrictions budgétaires et le gel des créations de postes, est potentiellement source de conflits. En effet, les possibilités de développement étant désormais sérieusement limitées, toutes les demandes ne pourront être satisfaites; des choix devront donc être effectués, et des décisions parfois lourdes de conséquences devront être prises lors de la distribution ou de la redistribution des ressources en infrastructure, en personnel, et en crédits de fonctionnement dont dispose l'Université.

Souhaitons que ces décisions soient le fruit d'une réflexion sereine et libre de pressions; souhaitons qu'elles n'occultent pas la nature même de l'Université, ni ne bafouent sa mission; souhaitons qu'elles soient prises en vue du bien de l'institution toute entière, et non pour la satisfaction de petits groupes de bénéficiaires; souhaitons enfin qu'elles servent les intérêts à long terme de l'Université, et ne résultent pas de la recherche d'une rentabilité immédiate mais éphémère.

Le Sénat, pour sa part, et dans la mesure de ses attributions, s'efforcera d'y veiller.

ALLOCUTION DE M. STÉPHANE ZANGGER,
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS (FAE)

Mesdames, Messieurs,

Un des buts fondamentaux de notre fédération a toujours été et doit rester plus que jamais la défense d'un accès aussi large que possible à la formation post-obligatoire en général et universitaire en particulier. Alors que depuis des années, nous insistons sur le fait que la démocratisation des études est encore un but lointain, nous en sommes aujourd'hui pratiquement réduits à défendre des acquis dans ce domaine. En effet, alors que la situation économique affecte maintenant aussi les hautes écoles, elles met toujours plus en difficulté les personnes des couches financièrement modestes de la population. Dans ces conditions, et sans amélioration du système de l'aide à la formation, il est à craindre que ne se dessine de façon plus évidente encore une limite sociale à l'entreprise d'études supérieures.

L'effort du Canton de Vaud pour se doter d'une Université moderne a été très important ces quinze dernières années, nous en convenons volontiers. Les installations, tant sur le plan des locaux que du matériel sont de première qualité. Ce qui en revanche a été longtemps négligé, ce sont les mesures qu'on pourrait appeler «d'accompagnement», à savoir une politique de logement, de transports et de bourses d'études qui soit en rapport avec les buts ambitieux que révélaient la construction du site de Dorigny. Avec retard, les choses s'améliorent dans certains de ces domaines et nous nous plaisons à le relever.

La mise en service du Métro Ouest/TSOL, la planification concernant le logement étudiant sont à l'heure actuelle des sujets de satisfaction. Le Canton, sous l'impulsion du DIPC, fait d'importants efforts pour se doter de nouveaux foyers pour étudiants; or ces efforts visent à atteindre l'objectif pourtant considéré comme minimal d'une couverture par l'Etat de 10% des besoins en logement de la population étudiante. Souhaitons donc avec le chef du DIPC que cet objectif soit atteint rapidement; le développement harmonieux de notre Université et notamment son intégration dans l'Europe sont à ce prix.

Le problème, qu'il faut considérer sous un point de vue général, de l'aide et de l'encouragement à la formation constitue, pour nous, en revanche une

préoccupation toujours plus importante. Chacun se plaît à dire, et surtout en période de crise économique, que la seule matière première que notre pays possède est la matière grise; pourtant l'analyse des faits démontre que nos autorités, et particulièrement celles de notre Canton, n'ont pas pris acte de la valeur de ce jugement.

Voyons d'abord le problème sous l'angle des bourses d'études et d'apprentissage. Et insistons d'emblée sur le fait que nous ne nous exprimons pas à ce sujet seulement au nom des étudiants mais bien de toutes les personnes en formation. puisqu'en 1991, le nombre de boursiers fréquentant les hautes écoles était de 720 sur un total de 2727 boursiers. Cela dit, faisons un tout petit peu d'histoire. En 1984, avec un montant consacré aux bourses de 7,4 millions de francs, le canton de Vaud ne se situait alors qu'à la moitié de la moyenne suisse en proportion du nombre d'habitants: une dépense adaptée à cette moyenne aurait du être donc à l'époque d'environ quinze millions de francs. Et il faut noter, contrairement peut-être à ce que l'on pourrait attendre, que la moyenne des cantons universitaires était encore supérieure à celle des autres cantons. Or il a fallu attendre sept ans pour que le canton de Vaud s'approche enfin de la moyenne suisse de ... 1984, avec une somme budgétisée pour 1991 à quatorze millions et demi.

L'évolution budgétaire est donc beaucoup trop lente, mais elle va néanmoins dans la bonne direction. Malheureusement, si l'on considère les comptes 91, on s'aperçoit qu'en fait seuls 11.2 millions ont été dépensés. Le rapport de gestion du Grand Conseil explique cet écart, que l'on pourrait qualifier de choquant compte tenu de ce que nous venons de dire, par un retard dans les taxations fiscales qui ont empêché de traiter un peu plus de 500 demandes. Mais, aussitôt après cette justification sommaire, on évalue à 12.2 millions la somme qui aurait dû être versée si toutes les demandes avaient pu être traitées dans les délais, soit encore 2.3 millions en dessous du montant budgétisé. Or plus de 850 demandes ont été refusées, et nous ne comptons pas les octrois de montants minimaux (quelques centaines de francs par année) qui ne constituent pas à proprement parler des bourses d'études. Il s'avère donc de façon évidente qu'il existe un problème sérieux dans notre système d'octroi de bourses d'études et d'apprentissage.

Dans toutes les études comparatives sur cette question, notre canton est régulièrement montré du doigt. Pour tout ce qui concerne l'aide sociale à la formation, c'est à dire l'aide aux gymnasiens, apprentis, étudiants, jeunes des écoles professionnelles, médicales, paramédicales et des écoles d'ingénieurs, l'Etat de Vaud consacre moins de 0,25 pour cent de son budget : la moitié d'un demi pour cent pour encourager et soutenir ceux qui représentent l'avenir de ce pays dans l'entreprise d'une formation. Dans ces conditions, on s'étonne moins de lire, dans un bref article d'un quotidien de la place, ces résultats d'une étude des hautes écoles lausannoises sur les

inégalités sociales : (je cite) «Un fils d'universitaire a une chance sur deux de terminer l'Université, sa sœur une chance sur quatre. Le fils d'un père qui s'est arrêté à l'école primaire n'a plus qu'une chance sur vingt, sa sœur une chance sur cent.» L'inégalité sociale comme l'inégalité des sexes ont certes d'autres causes que la politique de soutien à la formation, mais qui osera prétendre devant l'énoncé de ces chiffres que la loi vaudoise de 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle atteint son but, fixé à l'article 2, qui est de (je cite) «supprimer tout obstacle financier à la poursuite des études et à la formation professionnelle.»

En cette période de crise économique, il faut aider les familles à donner à leurs enfants les moyens de se former le mieux possible, c'est une nécessité. Maintenant plus que jamais les discours doivent s'accompagner d'effets concrets, ce qui signifie, selon nous, que la politique vaudoise de l'aide à la formation doit être réformée en profondeur. En ces temps difficiles, il est de bon ton de dire qu'il faut fixer des priorités; pour nous ce dossier est devenu une priorité absolue: nous espérons vivement que nos autorités feront le même choix. Nous proposerons prochainement une analyse plus précise de la situation, ainsi qu'une série de mesures visant à l'améliorer de façon significative.

Le problème de l'accès aux hautes écoles se pose aussi sous un autre aspect. On entend en effet de plus en plus parler d'une mesure jusqu'alors inconnue dans nos régions: le *numerus clausus*. Pour cette année, il a touché dans notre Canton les candidats à l'Institut de police scientifique et de criminologie et, en Suisse, il concerne au premier chef ceux qui se destinent à la médecine. Souhaitons que l'on aille pas plus loin dans cette tendance. Comme l'union des étudiants suisses (UNES) et l'association des étudiants en médecine de Suisse (AEMS), la FAE est opposée en effet à l'usage de cette méthode.

Les moyens de sélection avant admission dans une haute école sont divers, allant de la loi du premier inscrit, à l'examen des notes de maturité, en passant par le concours d'entrée. Selon nous, ces moyens sont tous plus ou moins arbitraires et révèlent une vision à court terme des problèmes. Il y a en effet plusieurs motivations à des mesures de limitation du nombre des étudiants d'une branche. La plus honnête consiste à vouloir assurer à l'étudiant le plus de chances possibles de trouver ensuite un emploi. Le problème, c'est que, quand l'on met en place la thérapie de choc de la sélection par *numerus clausus*, les conséquences réelles de cette action sont différées de plusieurs années. Et qui peut prévoir aujourd'hui quelles seront dans cinq ans les formations garantes d'une bonne intégration professionnelle? L'exemple de l'enseignement est particulièrement parlant à cet égard: en 1986, on décourageait de suivre cette voie qualifiée de sans issue, tant les perspectives démographiques étaient mauvaises. Quatre ans plus tard, le séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire (SPES)

venait faire du recrutement sur le site universitaire parce qu'il n'avait pas tous ses stagiaires. Cette année enfin, alors que nonante places étaient disponibles, plus de deux cents quarante personnes se sont inscrites; on en a donc refusé la grande majorité, alors même que le boum inattendu des naissances de ces dernières années laisse entrevoir un besoin de former des maîtres bien supérieur à celui qui est actuellement consenti. Bref, et de nombreux autres exemples nous confortent dans cette opinion, il vaut mieux laisser les jeunes se former dans la branche qui correspond à leurs motivations. De toute façon, une personne bien formée et qui aime le domaine qu'elle a choisi a plus de chance de trouver un emploi que celle à qui l'on a fermé les portes d'une formation.

Mais le principal moteur de la sélection par *numerus clausus* est sans conteste d'ordre budgétaire, c'est là ce qui constitue le motif le moins avouable; moins avouable parce que suicidaire à moyen et à long terme. Les possibilités de formation hors des hautes écoles sont en effet encore insuffisamment développées à l'heure actuelle et les offres de places d'apprentissage se font de moins en moins nombreuses. Empêcher les gens de se former pour équilibrer un budget, ce serait, dans une pure logique économique déjà, une absurdité. Souhaitons donc que la sélection par *numerus clausus* reste une mesure d'exception et que, si elle devait être envisagée, nos autorités se soucient, avant de la mettre en place, de consulter ceux qui auront à en subir les conséquences et qui, à ce titre, peuvent faire des propositions mieux adaptées à la réalité d'un parcours universitaire.

La FAE essaie depuis maintenant plusieurs années d'être un partenaire crédible dans le débat sur la politique de la formation dans ce Canton. Pendant toute cette période, elle espère avoir montré que les étudiants sont capables de lever le nez de leurs livres pour s'exprimer sur le monde qui les entoure immédiatement. Nous exprimerons donc un dernier souhait en conclusion, celui que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se dépêchent de donner une suite positive au projet de révision de la Loi sur l'Université, projet qui a reçu l'aval de tous les corps de la communauté universitaire et qui assurera aux étudiants une meilleure participation à la vie démocratique de leur Université.

DISCOURS DE M. PIERRE CEVEY
CONSEILLER D'ETAT, CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Mesdames, Messieurs,

Je vous apporte le salut du Gouvernement vaudois. Je le fais avec une chaleur particulière - celle de la gratitude - pour toutes les personnes qui œuvrent au rayonnement et au bon fonctionnement de notre Université. J'adresse les félicitations du Conseil d'Etat, aux nouveaux docteurs honoris causa, au lauréat du Prix de L'État de Berne, M. Stéphan Eicher, à l'invité d'honneur de ce Dies, M. Claude Nicollier, ainsi qu'aux étudiants récipiendaires de prix. La distinction dont vous êtes l'objet témoigne de l'activité scientifique de notre Université et de son ouverture sur le monde extérieur, celui de l'espace, de la culture, et de la musique, ce qui me réjouit.

L'année académique qui vient de s'écouler a été riche en événements universitaires aussi bien sur le plan cantonal que fédéral; événements contribuant au développement de notre Université, mais aussi événements plus préoccupants touchant au financement des hautes écoles de notre pays, suite aux mesures d'assainissement des finances des collectivités publiques.

Sur le plan cantonal, cette année a été notamment marquée par l'ouverture de trois nouveaux chantiers. Le premier est celui du bâtiment de la section de chimie et de l'Institut de police scientifique et de criminologie à Dorigny; le deuxième et le troisième concernent le logement des étudiants aux Cèdres et aux Friaudes. Ces deux dernières constructions permettront d'offrir dès l'automne 1993 quelque 250 chambres supplémentaires et, à la rentrée 1994, 490 chambres, soit leur pleine capacité.

Pour le logement, l'effort va se poursuivre; un nouveau crédit sera demandé au printemps prochain au Grand Conseil pour le projet du Marcolet à Crissier.

Autre fait important pour l'Alma mater vaudoise, la révision de la Loi sur l'Université de Lausanne du 6 décembre 1977, qui porte essentiellement sur l'introduction de la participation avec voix délibérative pour les représentants des étudiants et du personnel au sein des Conseils de faculté et au Sénat et sur la structure du corps enseignant. Cette réforme législative suit son cours; une commission extraparlamentaire examinera les différentes modifications proposées avant que le projet ne soit soumis au

Grand Conseil. A fin 1993, les nouveaux textes légaux devraient déployer leurs effets.

Sur le plan fédéral, signalons l'entrée en vigueur, au 1er janvier 1992, de la nouvelle Loi sur l'aide aux universités et de son ordonnance d'application qui tendent avant tout à renforcer la collaboration entre la Confédération et les cantons universitaires et à redéfinir les modalités de subventionnement. L'on peut regretter qu'elles n'aient pas entraîné les simplifications souhaitées quant aux procédures administratives qui demeurent particulièrement lourdes et complexes.

La dégradation de la situation économique est sans aucun doute le fait le plus marquant de ces derniers mois. Les déficits importants que connaissent les collectivités publiques de notre pays ont des répercussions dans tous les secteurs. Sans nécessairement sacrifier à la sinistrose ambiante, il faut admettre que le temps est venu où des choix doivent intervenir, aussi bien dans le domaine de la santé que dans celui de l'éducation, de la sécurité sociale ou des infrastructures publiques. Il s'agit de pratiquer des économies, ce qui n'est pas forcément populaire; il faudra aussi augmenter les impôts, ce qui ne l'est pas beaucoup plus; toutefois, le redressement de la situation des finances du canton passera par de telles mesures. Compresser les dépenses de l'Etat, diminuer le nombre de fonctionnaires, tels sont les conseils qui parviennent journellement à l'Exécutif. Mais force est de constater que les ajustements encore réalisables des dépenses de fonctionnement de l'Etat deviennent des plus limités.

Sur le plan universitaire, la stagnation des subventions fédérales de base, dont le montant par étudiant est actuellement comparable à ce qu'il était au début des années septante, n'est pas sans compromettre gravement non seulement le développement de nos hautes écoles mais le maintien même de certaines de leurs activités. Pour le Canton de Vaud, la part fédérale aux dépenses de fonctionnement de l'Université n'atteint que 17% (quelque Fr. 41 millions sur un total de Fr. 240 millions). Les réductions décidées au niveau fédéral vont ramener ce taux à 16%. Les cantons de manière générale, et le Canton de Vaud en particulier, ne pourront pas se substituer à la carence de l'aide fédérale. En effet, la diminution des moyens mis à disposition par la Confédération reporte sur les cantons la croissance des charges financières dues pour l'essentiel à l'augmentation du nombre des étudiants. Le Canton de Vaud, qui a toujours fait de gros sacrifices pour son Université, dont il est légitimement fier, se trouve dans l'obligation de lui demander de prendre des mesures afin de limiter la croissance de ses dépenses; au nombre desquelles l'on peut retenir:

– le renforcement de la coordination interuniversitaire (dans tous les secteurs où cela est possible) tout en sachant pertinemment - et je l'ai déjà déclaré - que cette coordination a des limites au-delà desquelles elle perd

son efficacité; c'est alors la substance même, voire l'identité de l'université, qui sont menacées;

– la limitation de la durée des études; à ce propos, je tiens à saluer les efforts réalisés par certaines de nos facultés. A différentes reprises, j'ai eu l'occasion d'insister sur l'absolue nécessité d'avoir des études de 1er et 2ème cycles aussi courtes que possible, et d'offrir des programmes de formation continue, des formations postgrades ou de 3ème cycle;

– le report de l'acquisition d'équipements scientifiques, l'abandon momentané de certains développements, la repourvue non-systématique des postes vacants, sont également au nombre des mesures à prendre.

Réduire les coûts, mais aussi trouver de nouvelles ressources. L'université ne doit pas écarter la possibilité de faire appel, à l'avenir, à une aide accrue de tiers si elle entend remplir sa mission tout particulièrement dans le domaine essentiel de la recherche que la Confédération, le canton et le Fonds national ne suffisent plus à financer.

Il y a quatre ans, lors d'une cérémonie semblable à celle que nous vivons, je vous ai parlé d'un problème qui me tient à cœur, celui de la mobilité des étudiants et de sa dimension européenne; j'insistais sur la difficulté qui résulte de la notion même d'étudiant, tant sont disparates les conditions qui permettent l'accès aux universités. Et je formulais un vœu, celui de voir les hautes écoles et les pouvoirs publics analyser avec dynamisme «les perspectives qui s'offrent d qui essaie de brosser le tableau de ce que sera l'Université suisse dans l'Europe d'après 1992». Le problème évoqué en 1988 est plus actuel que jamais. Les difficultés financières que nous vivons et auxquelles j'ai fait allusion, l'ont même rendu plus aigu. Certes d'utiles réflexions ont permis, dans divers milieux, d'en cerner le contour. Le temps approche cependant où les proclamations d'intentions et les souhaits les plus légitimes ne suffiront pas et où des décisions graves affectant la structure même de nos hautes écoles et leur mission, devront être prises. Les chiffres, inexorablement, sont à la base de nos constatations. Le nombre des étudiants, dans presque toutes les facultés, s'accroît régulièrement. Des étudiants plus nombreux amènent *inéluclablement une augmentation du nombre des enseignants, la mise à disposition de nouveaux locaux et équipements.*

Simultanément la spécialisation scientifique, qui seule peut assurer la compétitivité de nos instituts universitaires, nécessite des investissements importants, dont le site de Dorigny-Ecublens est une saisissante illustration. On répète à l'envi que la Suisse, pays pauvre en matières premières, ne peut et ne doit compter que sur le travail et le savoir-faire de sa population. Il est clair que les hautes écoles, et pas uniquement celles à vocation technologique, ont un rôle primordial à jouer à cet égard. La qualité du travail de recherche qui s'effectue dans les laboratoires et les bibliothèques concourt à l'essor du pays tout entier.

Or, à un moment où plus que jamais les hautes écoles doivent être énergiquement soutenues, les deniers publics se font rares. Pour les universités, les données du problème peuvent se résumer en deux expressions: qualité de l'enseignement et nombre des étudiants. Je déclare fermement que la qualité de l'enseignement ne doit pas, dans notre pays, faire l'objet de marchandages. C'est une valeur sûre, qu'il faut garder intacte et même consolider. Il importe en particulier que l'université suisse s'intègre de façon encore plus dynamique et efficace dans les projets de recherche internationaux, qu'ils soient à l'échelle européenne ou à celle de la planète.

Le second terme du binôme - le nombre des étudiants - apparaît donc comme le facteur sur lequel il faut agir si l'on veut éviter l'impasse financière. Évoquer la notion de limitation du nombre des étudiants, - de *numerus clausus*, n'ayons pas peur des mots- c'est s'engager dans un chemin où les embûches ne manquent pas et où le risque d'impopularité est évident. Nous devons toutefois, avec honnêteté et lucidité, explorer cette voie. Les points suivants doivent tout spécialement retenir notre attention et alimenter notre réflexion.

- Comme je l'ai rappelé, la notion même d'étudiant est floue et recouvre, selon les pays, des réalités différentes. Ici, l'on estime normal que le 20% des jeunes d'une classe d'âge obtiennent un diplôme (baccalauréat, maturité) donnant accès à l'université; là, cette proportion est de 50% et l'on souhaite atteindre le 70% ou le 80%. Il est clair que la mission de l'université ne saurait être la même dans les deux cas.

La reconnaissance internationale des diplômes, fondement de cette mobilité des étudiants que nous appelons tous de nos vœux, vient souligner l'acuité du problème. Loin de moi l'intention de peindre le diable sur la muraille. Je désire simplement que, pour le bien de nos hautes écoles et de ceux, enseignants ou enseignés, qui y travaillent, on définisse une politique d'admission qui soit compatible avec le maintien de la qualité et le montant des ressources financières disponibles.

Sans remettre en cause la fonction du baccalauréat et de la maturité (j'y reviendrai dans un instant), il importe d'imaginer des critères d'admission équitables et objectifs qui permettent d'acheminer vers les facultés universitaires un nombre d'étudiants correspondant à leurs capacités de formation. En d'autres termes, il s'agit de promouvoir un système où l'admission ne s'effectue non pas uniquement sur titre, le diplôme de fin d'études secondaires supérieures étant un des éléments, mais non le seul.

- Car - et c'est là ma seconde remarque - nous devons constater que les chemins universitaires sont encombrés, que les abandons y sont nombreux et que pour maints étudiants un passage de deux ou quatre semestres à l'université est souvent une source de déception, où l'impression de s'être fourvoyé et d'avoir perdu son temps est génératrice d'amertume. Et je ne

parle pas de l'amertume qui s'empare du jeune diplômé ou du jeune licencié quand il s'aperçoit, après quatre ou cinq ans de travail ardu, que les perspectives qui parfois s'offrent à son regard sont celles du chômage ou d'un travail ne correspondant guère à sa formation.

Je sais que nombreux sont les jeunes qui, à dix-neuf ou vingt ans, ayant achevé le gymnase avec succès, se dirigent ailleurs qu'à l'université. Les voies ne manquent pas: écoles professionnelles, apprentissages, entrées dans des administrations, etc. Il faut à tout prix favoriser ces orientations. La création de la maturité professionnelle va dans ce sens.

- Ceci m'amène tout naturellement à ce qu'on appelle la réforme de la maturité. Nul n'ignore que depuis des décennies on proclame dans les milieux scolaires que le concept de maturité fédérale doit être repensé. Mais toutes les tentatives de changement ont été jusqu'ici vouées à l'échec.

Récemment, sous l'impulsion de divers organismes, les choses ont évolué dans un sens que je me risque à considérer comme riche en promesses. La Commission fédérale de maturité a élaboré le projet d'une nouvelle ordonnance sur la reconnaissance des maturités, qui est actuellement en phase de consultations.

Ce projet souhaite favoriser une approche interdisciplinaire des matières étudiées. Plus que le savoir, il entend valoriser le savoir être et le savoir faire. Le terme maturité reprendra sa pleine valeur étymologique: adéquation aux exigences de la vie, quelle que soit l'option professionnelle envisagée.

Limiter le nombre des étudiants, rénover l'examen de maturité ... Peut-être faudra-t-il aller plus loin pour maintenir dans notre pays une université de haut niveau et éviter les inconvénients d'une croissance dans l'incohérence et la médiocrité. Peut-être faudra-t-il, comme l'a suggéré le président Vittoz lors d'une récente journée magistrale de l'EPFL, prévoir, et pourquoi pas imposer, l'association plus poussée de certaines hautes écoles et le regroupement de spécialisations actuellement présentes dans toutes les universités.

C'est là, dira-t-on, de la musique d'avenir. Mais son rythme fait que demain est très vite aujourd'hui.

Pour un jour de fête, tel que le Dies academicus, certains des propos que je viens de tenir auront pu sembler à d'aucuns bien alarmistes. Ils ne voulaient être que réalistes.

Tout en étant bien conscient que l'université et l'éducation en général doivent demeurer un secteur prioritaire, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud attend de l'Université de Lausanne qu'elle propose les choix clairs et courageux que la situation présente impose, en concertation avec les autres universités de Suisse romande en particulier. Il est primordial, Messieurs les Recteurs et Président, que vos hautes écoles assument cette responsabilité. L'université est jalouse de son autonomie; elle condamne toute

velléité d'interventionnisme extérieur, et se retranche derrière les siècles de son histoire. Tout ceci est fort bien, mais elle doit relever sans tarder les défis qui lui sont lancés si elle entend continuer à gérer, elle-même, son avenir.

Si demain, dans cette Europe qui se construit inévitablement, - et je m'en réjouis -, les hautes écoles de Suisse veulent occuper de plein droit la place qui leur revient, notamment dans le cadre des programmes de recherche et d'éducation des Communautés européennes et de la mobilité des enseignants et des étudiants, il sera indispensable d'être compétitif, de privilégier l'excellence, de rechercher de nouvelles spécificités. Les difficultés momentanées que nous connaissons doivent être comprises comme un stimulant, et non comme une fatalité. L'isolement, la crainte du changement n'ont jamais été sources de progrès. C'est dans cet esprit que je forme mes vœux chaleureux pour l'avenir de notre Haute Ecole qui fait honneur à ce pays.

DISCOURS DE M. PIERRE DUCREY
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Mesdames, Messieurs,

Nous voici proches d'un tournant historique: le 6 décembre 1992, la Suisse entendra-t-elle l'appel du large, ou choisira-t-elle le repli pour quelques années encore dans son paradis solitaire?

La sagesse nous vient des anciens Grecs. Zeus, le roi des dieux, bien que souverain tout puissant, ne maîtrise pas la destinée humaine. En pleine guerre de Troie, Achille et Hector se livrent un combat à mort sous les murs de la ville. Zeus déploie sa balance d'or. Sur l'un des plateaux, il place la destinée d'Achille. Sur l'autre, il dépose celle d'Hector. Le roi des dieux prend alors la balance par le milieu et la soulève. «Et c'est le jour fatal d'Hector qui, par son poids, l'emporte et disparaît dans l'Hadès». Le sort d'Hector est scellé. Son protecteur, Apollon, l'abandonne.

«Au contraire, la déesse aux yeux pers, Athéna, s'approche d'Achille et lui dit:

- Cette fois, je crois bien qu'à nous deux, illustre Achille cher à Zeus, nous allons rapporter une grande gloire aux navires des Achéens, en pourfendant Hector.»

La mort d'Hector, le fils de Priam, compte peut-être parmi l'un des moments les plus tragiques de l'histoire humaine. Elle est rapportée par Homère dans le chant XXII de l'Iliade¹. En quoi peut-elle nous éclairer? Le 6 décembre, notre destinée sera elle aussi déposée sur le plateau de la balance. Serons-nous abandonnés par Apollon? La destinée de la Suisse plongera-t-elle dans l'Hadès, ou Athéna, la déesse de l'intelligence, viendra-t-elle nous indiquer le bon choix?

L'Université de Lausanne, elle, a choisi le large, et cela depuis bien longtemps. Pour elle, comme pour toutes les universités, Espace Economique Européen signifie aussi Espace de la culture et de l'éducation européennes. L'enseignement supérieur et la recherche ne connaissent ni frontières, ni entraves du fait des langues ou des barrières politiques. L'Université de Lausanne proclame sa foi internationale, gage d'enrichissement intellectuel et humain. Un non le 6 décembre entraînerait une déception terrible dans les milieux universitaires.

Nous sommes fiers et heureux d'accueillir aujourd'hui parmi nous un diplômé de notre université, l'astronaute suisse Claude Nicollier. Ce héros de notre temps symbolise pour nous l'ouverture au monde et même plus que cela, l'envol dans les espaces intersidéraux.

Plus près de nous, nous saluons la présence du président de l'Université de Lyon II, le professeur Eric Froment, qui vient nous montrer qu'entre les espaces interstellaires et la Suisse, il existe l'Europe, la France voisine, la région Rhône-Alpes. Président de l'une des universités avec lesquelles l'Université de Lausanne entretient des relations de collaboration fixées par une convention, le président Froment symbolise aujourd'hui nos partenaires européens.

Nous n'oublions pas la Suisse, puisque nous avons proposé au Conseil d'Etat du canton de Vaud d'attribuer le prix du Canton de Berne au chansonnier Stephan Eicher, qui a su, comme peu d'artistes avant lui, contribuer au rapprochement de la Suisse Alémanique et de la Suisse Romande, grâce à son talent et à ses chansons.

Nous vous convions donc à un Dies academicus gai, inattendu et libre de la morosité des temps. L'Université de Lausanne, institut d'enseignement et de recherche, compte en son sein 8500 étudiantes et étudiants. Nous voulons leur offrir une formation de qualité, mais avant tout un cadre optimiste, ouvert vers l'Europe et vers le monde. Si la Suisse hésite encore, la Haute Ecole vaudoise, elle, a fait son choix: il est européen et international.

¹Vers 208-218, traduction Paul Mazon, Paris, Edition Les Belles Lettres

EXPOSÉ DE M. ERIC JUNOD
VICE-RECTEUR, PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

COMMENT DISTINGUER LE VRAI DU FAUX?

Eloge de l'hérésie: ce titre eût aussi convenu. Mais les théologiens sont des gens trop pénétrés de la gravité de leur propos pour paraître se livrer à des facéties provocatrices lors d'une cérémonie officielle.

Dans les temps de crise, il arrive que les idées les plus simples et les plus réductrices rencontrent une large audience. La rançon de ce succès est inévitablement un rétrécissement de l'espace accordé à la libre recherche de la vérité.

C'est là ce que je voudrais montrer à partir d'une histoire ancienne, empruntée à l'univers de la théologie.

Cette histoire se déroule dans les années 430 et a pour acteur un Gaulois de souche aristocratique. Cet homme, du nom de Vincent, vivait à une époque difficile: les certitudes fondamentales et l'ordre traditionnel auxquels il était attaché se trouvaient en effet menacés. Comme il n'appréciait ni l'incertain ni le désordre, il s'appliqua à chercher une méthode toute simple permettant de distinguer à coup sûr le vrai du faux. Sa quête fut couronnée de succès, à ses yeux du moins. La méthode qu'il découvrit tenait en une seule phrase.

Le lieu et les circonstances de cette enviable découverte méritent d'être brièvement évoqués. Le lieu d'abord: une île à moitié sauvage de la Méditerranée, l'île de Lérins qui fait face à la baie de Cannes. Destiné par sa naissance à exercer une haute fonction dans l'administration ou l'armée, Vincent avait inopinément quitté le monde pour se réfugier dans le monastère de Lérins. Il avait ainsi troqué ses privilèges contre l'assurance de travailler dans le calme à son salut et de vivre désormais en bonne compagnie. Non seulement ses frères partageaient le même idéal que lui, mais, pour la plupart, ils étaient également issus de la classe aristocratique.

En Occident, dans ces années-là, nombre d'aristocrates faisaient le choix de la vie monastique, sans doute, entre autres raisons, pour se soustraire à l'insécurité des temps. Vingt ans plus tôt, l'inimaginable s'était produit: Alaric et ses Wisigoths étaient entrés dans Rome; l'événement avait frappé les esprits en révélant de manière symbolique la fragilité de l'Empire d'Occident sur le territoire duquel les barbares commençaient à prendre l'habitude de se promener presque librement.

Toutefois ces nouveaux moines ne ressemblaient pas à des fuyards qui montaient précipitamment sur l'arche pour échapper au déluge imminent. Ils se repliaient pour mieux préparer l'avenir, et le monastère ne représentait parfois qu'une étape.

C'est ainsi que plusieurs de ces hommes, éduqués pour gouverner, finiront bel et bien par gouverner, non dans l'administration ou l'armée, mais au sein de la puissance montante, l'Eglise. Le monastère de Lérins deviendra une pépinière d'évêques. On retrouvera par exemple des compagnons de Vincent à la tête des communautés d'Arles, de Lyon ou de Genève.

Vincent, lui, ne deviendra pas évêque; il cherchera comment distinguer le vrai du faux. Mais sa quête participe de cette même action de résistance et de consolidation menée par l'Eglise d'Occident, alors que l'Empire et son administration se désagrègent irrémédiablement.

Pourquoi Vincent se préoccupe-t-il dans son monastère de distinguer le vrai du faux? Un moine, pensera-t-on, est au-delà de ce type de question; il connaît la vérité et médite sur elle. Sans doute, mais Vincent voit que cette vérité est scandaleusement déchirée au sein même de l'Eglise.

Au moment précis où il écrit, les chrétiens d'Orient se disputent comme jamais, faute de s'entendre sur un point qui n'est pas mineur: est-il légitime ou non de distinguer deux natures dans le Christ, l'une divine, l'autre humaine?

La controverse a beau se dérouler à des milliers de kilomètres, Vincent, dans son île, se tient informé de ses enjeux et de son dénouement. En vérité, toutes les controverses ecclésiastiques passées et présentes accaparent son esprit, y compris celle qui l'oppose, lui et les moines de la région, à un vieil évêque africain têtu, dénommé Augustin, qui s'évertue à soutenir que tout dépend de la prédestination divine. Cette idée paraît proprement inadmissible aux moines puisqu'elle réduit à néant leurs efforts en vue de la sainteté.

On comprend donc pourquoi Vincent se demande comment distinguer le vrai du faux. Serait-il concevable qu'un seul homme, fût-il le grand évêque Augustin, puisse avoir raison contre tous? Comment le déterminer? Et comment démêler qui dit vrai dans les deux camps qui s'affrontent furieusement en Orient au sujet des natures du Christ?

Vincent formulera sa question dans des termes précis et austères qui trahissent sa formation et sa mentalité de juriste:

«Existe-t-il une règle sûre, d'application générale, canonique en quelque sorte, qui permette de distinguer la vraie foi catholique de l'erreur des hérésies?»

La réponse est enfantine pour un adepte d'une religion du Livre: ne suffit-il pas, pour connaître la vérité, d'ouvrir et de consulter l'Ecriture divine qui dit vrai? Assurément, mais cette Ecriture est interprétée dans

tous les sens. «Autant de commentateurs, autant d'opinions», note Vincent désabusé. Puisque les hérétiques comme les catholiques citent la Bible à tout bout de champ, on ne peut se borner à invoquer le critère formel du recours au texte.

Jusqu'ici, nulle surprise. Les choses sérieuses vont enfin débiter, et l'on se réjouit de voir Vincent empoigner la question cruciale: comment distinguer le vrai du faux dans les diverses interprétations de l'Écriture? Car, si celle-ci exprime une parole divinement inspirée, elle ne peut pas dire tout et son contraire, la vérité comme le mensonge. Il doit exister des règles d'interprétation qui conduisent à la découverte de la vérité enfouie dans les mots du texte, en garantissant l'interprète de l'erreur ou de l'arbitraire.

Or – immense déception – Vincent contourne le problème par une pirouette ecclésiastique.

Notre moine part du principe que l'interprète n'est jamais seul devant le texte biblique, mais toujours précédé par l'Église qui, avant lui et autour de lui, a déjà interprété le texte et en a correctement fixé le sens. Dès lors, il suffit d'interroger l'interprétation de l'Église pour connaître la vérité, c'est-à-dire le véritable sens de l'Écriture.

Fort de cette certitude, Vincent énonce sa méthode infaillible:

«Dans l'Église catholique, il faut veiller à s'en tenir à ce qui a été cru partout, toujours et par tous».

L'application est relativement simple. Imaginons que quelqu'un soutienne aujourd'hui quelque chose qui semble nouveau, en exhibant l'Écriture et en prétendant qu'il dit vrai. On procédera à une vérification en recourant d'abord au «partout», c'est-à-dire en écoutant ce que dit la majorité dans l'Église ici et là aujourd'hui. Si notre homme est isolé, son compte est bon: il est un hérétique. En revanche, si les esprits sont actuellement indécis ou divisés sur le sujet, on consultera le «toujours», c'est-à-dire le passé, pour établir la vérité affirmée jusqu'à présent. Et si d'aventure rien de clair ou d'unanime ne pouvait être dégagé du passé, on recourrait au troisième critère plus délicat à manier, «par tous»: on poursuivrait l'enquête en questionnant exclusivement les maîtres les plus autorisés de l'Église de tous les temps et de tous les lieux pour découvrir ce sur quoi tous ou la plupart s'accordent. «Partout, toujours et par tous». Pas moyen de s'écarter de la vérité, si l'on suit scrupuleusement cette règle.

C'est un euphémisme de dire que Vincent est un traditionaliste. Pourtant, dans son traditionalisme, il pose les bases d'une méthode théologique qui s'épanouira au Moyen Âge, une méthode largement fondée sur la référence autorisée et le consensus.

La méthode de Vincent ne fait en fin de compte qu'illustrer une antique et durable conception d'après laquelle la vérité est fondamentalement un accord. C'est au nom de cette même conception que Galilée, des siècles

plus tard, parce qu'il brisait l'accord, devra se rétracter devant le tribunal de l'Inquisition. Mais en ne pouvant retenir son cri: «Et pourtant, elle tourne», il annonçait une ère nouvelle: le triomphe de la science expérimentale qui liera la vérité scientifique à un processus de vérification.

En fait, ce n'est pas sur le plan intellectuel que la découverte de Vincent est intéressante, mais parce qu'elle montre à sa façon que, quand l'objectif est de barrer la route au doute et à des menaces de dislocation, les principes élémentaires qui prennent appui sur une confiance absolue dans une institution puissante font mouche.

Trois remarques d'actualité

Cette incursion dans l'opuscule d'un moine gaulois du Ve siècle me suggère trois remarques d'actualité par lesquelles je voudrais conclure.

La première se rapporte à la question: comment distinguer le vrai du faux? Existe-t-il un seul domaine de connaissance et aussi d'action, de la science à l'art, dans lequel cette question ne finit pas par se poser avec acuité? Mais la diversité des disciplines et la prise en compte de la subjectivité, qui sont des caractéristiques de notre monde moderne, font que la question se fragmente comme à l'infini. La vérité du scientifique se mesure selon d'autres critères que celles du politicien, du théologien ou du poète. Soit. Mais existe-t-il alors plusieurs vérités ou plusieurs ordres de vérité? Le cas échéant, que valent donc ces vérités les unes par rapport aux autres au sein d'une même société? Et comment le même homme les conjugue-t-il, lui qui peut être tout à la fois, et heureusement, un peu scientifique, un peu poète, un peu théologien, un peu politicien et bien d'autres choses encore? Considérée ainsi, la question devient tellement complexe que nous préférons confier à d'estimables disciplines spécialisées, la philosophie et l'épistémologie, le soin de s'en soucier.

Il est exact qu'on ne peut empoigner cette embarrassante question sans disposer d'armes, et que la philosophie est apte à en fournir. Mais qui fait encore de la philosophie? Son enseignement se réduit à la portion congrue dans les écoles secondaires, sa place dans les enseignements universitaires de base est devenue inexistante; la philosophie ne touche plus grand monde à l'Université, hormis les poignées d'étudiantes et d'étudiants qui font le choix de l'étudier.

Est-il normal qu'on puisse acquérir un diplôme de biologie, de sciences économiques, d'histoire ou de toute autre chose sans avoir une idée assez claire du statut de sa discipline dans le champ du savoir et de sa prétention à connaître le vrai par l'emploi de telles ou telles méthodes?

Comment distinguer le vrai du faux, dans sa discipline d'abord, mais aussi dans une confrontation à d'autres types de disciplines et d'activités? A moins de placer cette question au cœur de l'apprentissage de toute science, on se résignera à ce que l'Université ressemble à une simple

structure administrative où sont juxtaposées des facultés qui gèrent isolément quelques filières d'études et secteurs de recherche.

La deuxième remarque concerne la méthode de Vincent, qui vous sera sans doute apparue comme l'une de ces vaines curiosités dont les historiens sont friands et à l'étude desquelles ils sont autorisés à consacrer leurs heures de travail.

Cette méthode est-elle vraiment aussi désuète qu'il n'y paraît? L'un des grands principes de Vincent est que la vérité s'énonce dans un lieu, dans une institution, qui la valide, qui lui confère de l'autorité. Or ce principe discuté est loin d'être caduc.

Le fait que nous ne vivons ni à l'époque de Galilée où l'Eglise pouvait encore imposer sa vérité ni dans quoi que ce soit qui ressemble à un régime totalitaire ne permet pas de conclure à l'autonomie absolue du savoir.

Sous toutes ses formes, le savoir est géré par des institutions qui ont des états-majors, des règles de fonctionnement, des standards et des instruments de mesure, des certitudes et des convictions, des habitudes et des partis pris.

L'Université est l'une de ces institutions. Jalouse à bon droit de sa vocation à rechercher la vérité, elle veille à ce que ses membres et leurs travaux se conforment à des règles rigoureuses et répondent à des critères exigeants. Il existe un revers à cette indispensable vigilance: le conformisme. Tout universitaire sait que les références aux maîtres reconnus, aux thèmes à la mode, aux travaux cotés et aux équipes prestigieuses sont des garanties d'orthodoxie et qu'elles attirent de la reconnaissance.

L'Université, pour parler comme Vincent, a ses catholiques, et donc peut-être aussi ses hérétiques. Vincent cherchait à démasquer les hérétiques pour soustraire l'Eglise à leur influence néfaste. Faut-il craindre qu'à l'heure où l'on parle abondamment de l'évaluation de l'enseignement et des enseignants, l'Université ne se mette à son exemple?

En historien du christianisme, je constate que l'attitude de Vincent représente plutôt un contre-modèle car elle méconnaît l'apport des hérétiques à l'élaboration de la vérité théologique. Je fais allusion à ces hérétiques qui cherchaient la vérité et qui dans leur curiosité ont été amenés à s'écarter des voies balisées: parfois pour s'y égarer franchement, parfois pour y progresser un pouce trop loin, parfois pour s'y être engagés avec quelques siècles d'avance ou de retard. Dans tous les cas, ils ont utilement suscité la discussion et enrichi la recherche.

Rassurons donc les éventuels universitaires hérétiques, c'est-à-dire les francs-tireurs qui traquent la vérité à l'écart des avenues les plus éclairées et dont on ne sait au juste s'ils sont en train de s'attarder sur des sentiers incertains ou d'ouvrir de nouvelles voies. Dans les Eglises comme dans les

Universités, les hétérodoxes qui cherchent la vérité un peu à l'écart peuvent se révéler autrement plus féconds que les bataillons de laboureurs d'idées reçues.

La dernière remarque sera un regard sur l'histoire présente. Vincent vivait à une époque de profondes mutations politiques. En lente décomposition, l'Empire romain d'Occident allait bientôt céder la place à de grands royaumes. L'Eglise, pour sa part, poursuivait son expansion et renforçait son organisation, en particulier avec des hommes comme ces moines de Lérins destinés à devenir évêques d'une cité importante et qui savaient comment distinguer le vrai du faux. Elle devait non seulement survivre à l'Empire, mais encore s'imposer comme une force de cohésion dans ces territoires en décomposition et recomposition.

Nous vivons en Europe à une époque également troublée: des régimes politiques se défont et se refont, des frontières s'effacent cependant que d'autres se dessinent, souvent dans un climat menaçant; des populations sont déplacées et regroupées sous la pression des armes. Nul ne peut prédire l'état de l'Europe en l'an 2000, aujourd'hui bien moins encore qu'il y a quatre ans.

Dans ces temps de mutations, il convient de rester attentif à l'action des institutions et des mouvements religieux, non seulement à l'intérieur des frontières où elle est généralement bien visible, mais aussi par dessus les frontières. Est-ce, par exemple, l'effet du hasard qu'on voit se réveiller çà et là en Europe la nostalgie d'une chrétienté occidentale unie par l'attachement à des doctrines communes et des valeurs fortes, une chrétienté occidentale soudée par l'appartenance obéissante à une même institution ecclésiastique qui sélectionne son clergé supérieur avec soin et qui est soucieuse d'uniformisation?

Quand l'incertain est perçu comme une menace, la voie est libre pour l'accueil des certitudes les plus simples et les plus traditionnelles; la recherche du vrai se confond alors avec le rappel autoritaire des vérités reçues, et le faux prend le visage de tout ce qui diffère ou diverge.

Comment distinguer le vrai du faux? Ceux d'entre vous qui le savent auront trouvé la question saugrenue, ceux qui cherchent à le savoir seront, je le crains, condamnés à le chercher encore, s'ils conviennent que la méthode de Vincent, fondée sur l'autorité de la tradition et le principe du consensus, est bien courte. En attirant l'attention sur ce qui constitue à mes yeux un problème ardu et central, je souhaitais surtout indiquer que tout enseignement, poussé dans ses retranchements, consiste moins à transmettre un savoir qu'à s'interroger sur ce qui le fonde en vérité.

COLLATION DES DOCTORATS HONORIS CAUSA

M. JEAN DELORME

PRÉSENTÉ PAR M. BERNARD REYMOND,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Jean Delorme est né de l'autre côté du Léman, à Vulbens, en 1920. Il a étudié à la Faculté de théologie de Lyon et à l'Université de Fribourg. En 1948, il a soutenu à Lyon sa thèse de doctorat consacrée au prophète Ezéchiel, avant de suivre une formation postgrade à l'Institut biblique pontifical de Rome et à l'École biblique de Jérusalem. Son activité d'enseignant s'est principalement déroulée à l'Université de Lyon, dont il a occupé la chaire de Nouveau Testament.

L'activité créatrice et novatrice de Jean Delorme a commencé de se manifester dans le cadre d'un atelier de recherches «Signification et structures», créé avec la collaboration de Jean Calloud. Pour la première fois en Europe, cet atelier tentait d'appliquer au texte biblique, les modèles d'analyse sémiotique du discours formalisés par le linguiste Greimas. Jean Delorme devint très tôt le chef de file d'un groupe de chercheurs qui, participant au perfectionnement de cette méthode naissante, l'appliqua avec succès à la narration biblique. La «sémiotique française» est ainsi devenue une école de réputation internationale, rayonnant à partir du «Centre pour l'Analyse du Discours religieux», dont Jean Delorme fut le créateur. Il a également fondé la revue «Sémiotique et Bible».

Jean Delorme s'est engagé avec une rigueur et une honnêteté exemplaires dans les débats qu'a suscités l'application de l'analyse sémiotique à l'exégèse des textes bibliques. Ces nouvelles méthodes ont beaucoup renouvelé la lecture de la Bible, mais aussi celle d'autres textes littéraires. Elles ont contribué à mettre en évidence leurs multiples effets de sens dans toute leur diversité.

Avec Jean Delorme, l'acte de lecture s'est largement diversifié et a conquis un statut qu'on ne lui conteste plus.

En proposant de lui conférer le doctorat honoris causa, la Faculté de

théologie entend honorer un savant dont la recherche illustre la théologie francophone dans le monde entier.

LAUDATIO:

A l'éminent théologien qui, portant un regard novateur sur le texte biblique, a considérablement enrichi l'acte de lecture.

M. ROGER BRUNET

PRÉSENTÉ PAR M. CLAUDE BÉRARD,
DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

Le nom de Roger Brunet est associé à tout ce qui touche, en France, au progrès et à la diffusion du savoir et du savoir-faire géographiques. Au delà des relations complexes entre structure, système et fluctuations qui définissent les espaces géographiques, son œuvre théorique a permis d'identifier de manière nouvelle les défis que posent aux hommes d'aujourd'hui la dynamique et les turbulences du territoire, les manières les plus efficaces aussi d'en rendre compte pour le plus grand nombre. Les responsabilités exceptionnelles qu'il a assumées et assume encore au plus haut niveau dans l'organisation de la recherche scientifique, en ont fait le principal animateur d'une Nouvelle géographie française qui doit à sa créativité audacieuse et multiforme d'être redevenue l'un des partenaires indispensables de la politique d'aménagement du territoire .

Auteur de plus de soixante ouvrages et de près de deux cents articles, Roger Brunet a, plus que tout autre personnalité au sein de cette discipline ancestrale, redonné à la géographie ses lettres de noblesse au sein des Sciences de l'homme et de la société. Directeur de recherche au CNRS (classe exceptionnelle), fondateur et directeur des revues trimestrielles *L'Espace géographique* et *Mappemonde*, directeur de la *Géographie Universelle Hachette-Reclus*, directeur de l'*Atlas de France*, directeur du Centre de Documentation Sciences humaines du CNRS de 1976-80, Conseiller technique au cabinet du Ministre de la recherche et de la technologie en 1981-82 puis chef du département Sciences de l'homme et de la société au Ministère de la recherche et de l'industrie de 1982 à 1984, fondateur et directeur de la Maison de la géographie et du groupement d'intérêt public RECLUS de 1984 à 1991, Roger Brunet est encore membre du Comité scientifique de l'Institut français de l'environnement, chargé du Rapport national sur l'état et la prospective de l'aménagement du territoire. Il est bien l'un de ceux qui ont réussi à faire entendre la voix de la géographie par ceux qui ont la charge de construire un monde nouveau.

En lui décernant le titre de docteur honoris causa, l'Université de Lausanne rend hommage à l'une des personnalités qui a le plus contribué à fonder, au double plan de la connaissance fondamentale et de l'action, l'appareil critique susceptible de jeter les bases tant scientifiques que démocratiques d'une géographie de la décision.

LAUDATIO:

A l'animateur de la géographie française contemporaine qui lui doit son dynamisme actuel et une pertinence renouvelée dans la connaissance et la gestion des territoires.

GEORGES THINÈS

PRÉSENTÉ PAR M. PAUL BEAUD, DOYEN
DE LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

En ces temps où l'on ne parle que de spécialisation, Monsieur Thinès semble s'être trompé de siècle, ce qui est fort heureux pour le nôtre. Internationalement reconnu comme psychologue expérimental et phénoménologue, et pour vos travaux en éthologie, votre biographie vous révèle aussi anthropologue, épistémologue, philosophe, poète, romancier et certainement aussi sportif, puisqu'on vous doit de nombreuses recherches sur les vertébrés cavernicoles.

La psychologie animale constitue votre premier terrain scientifique, jusqu'à votre doctorat, en 1955. Votre carrière académique commence alors sous de prestigieux parrainages: en 1959 et 1961, vous prenez la succession du professeur Michotte à l'Université de Louvain, en psychologie expérimentale, puis celle du professeur Buytendijk, en psychologie animale, en cette même Université, et en psychologie comparée, à celle de Nimègue. Vous fondez et dirigerez ensuite, à Louvain, le Laboratoire de psychologie animale, le Centre de psychologie expérimentale et comparée, et enfin la Faculté de psychologie, dont vous serez le doyen jusqu'en 1972.

A cette date, de multiples ouvrages et articles ont fait de vous une autorité en des matières qui vont de la méthodologie psychologique à l'épistémologie des sciences humaines. Vous enseignerez d'ailleurs la psychologie, l'anthropologie philosophique et la philosophie de la science dans trois facultés de l'Université de Louvain. Dans le même temps, vous avez aussi publié les trois premiers d'une longue liste d'ouvrages littéraires. Cela vous vaudra d'être élu à l'Académie royale des sciences de Belgique et à l'Académie royale de langue et littérature française, cas unique de double appartenance, depuis la création de ces institutions, et de recevoir les prix Francqui et Rossel, les plus hautes distinctions scientifiques et littéraires belges.

Mais qu'on ne s'y trompe pas: ces récompenses vont à une seule et même pensée qui, de l'observation des poissons aveugles des cavernes à la réflexion sur la création poétique, réconcilie faits biologiques et subjectivité du monde vécu et vise une conception globale de l'humain.

LAUDATIO:

Au chercheur qui, à l'aide de méthodes originales, a proposé une approche de la psychologie où l'humain et l'animal sont compris dans leur complexité et leur diversité.

A l'homme de paix, au philosophe, à l'artiste et à l'écrivain, qui a toujours su concilier rigueur scientifique et générosité.

PAROLES DE REMERCIEMENT DE GEORGES THINÈS

Mesdames, Messieurs,

En nous associant dans un même honneur, M. Jean Delorme, M. Roger Brunet et moi-même, l'Université de Lausanne a apparemment tenu à souligner la convergence des trois disciplines auxquelles nous appartenons et dont le souci est de dégager le sens des œuvres humaines telles qu'elles s'expriment dans les créations de l'esprit. Et celles-ci, nous le savons, aboutissent nécessairement à ce document fondateur universel qui a nom texte.

La communication a commencé par le geste et a trouvé son accomplissement dans la parole et le symbole qui s'est développé grâce à celle-ci; mais c'est avec l'écriture qu'est née l'Histoire. Dans cette dernière, comme son nom l'indique, l'homme décrit le monde et se raconte lui-même dans le monde qui le contient, et qu'il finit lui-même par maîtriser et par contenir. Le discours théologique est la première tentative humaine de cerner la finitude et d'instaurer le dépassement vers le transcendantal, c'est-à-dire vers le terme absolu pensable de l'intentionnalité, pour utiliser un vocabulaire qui m'est familier. Cependant, l'homme implorant se complète d'un homme explorant comme Jean Brun l'a si justement noté dans ses réflexions sur «les conquêtes de l'Homme et la séparation ontologique», formule qui fut le titre d'un ouvrage auquel je dois beaucoup. L'homme tente par ses croyances et ses mythes de situer dans le temps du monde sa propre temporalité; cette tentative est appelée à se compléter d'une description et d'une analyse de l'espace habitable. La géographie apparaît dans cette perspective avec toute sa dignité de science positive; descriptive aux origines, elle a conquis ses lettres patentes de science prospective au service des populations qui occupent notre planète. Elle est aujourd'hui l'exemple même de l'union heureuse d'une science normative et d'une science appliquée. Quant à l'éthologie et à la psychologie comparée, disciplines qui se confondent de plus en plus, elles s'attachent à l'étude objective des actions des organismes vivants dans toute leur diversité, mais avec le souci constant d'appliquer à l'Homme les hypothèses et les méthodes d'analyse qui se sont révélées fécondes dans l'étude du

comportement animal. Les trois sciences mises à l'honneur aujourd'hui par la collation simultanée de trois doctorats honoris causa entretiennent entre elles, on le voit, des liens étroits. Elles procèdent à la lecture de trois textes essentiels: le texte sacré, le texte de ce que l'on appelait autrefois le livre de la nature, et le texte que déroule le comportement dans ses séquences syntaxiques expressives, que celles-ci soient verbales ou non verbales.

L'honneur que nous fait à tous trois l'Université de Lausanne en ce Dies academicus constitue à nos yeux une marque d'estime qui nous touche profondément. En ayant accordé une attention bienveillante autant qu'amicale à nos travaux, vous avez, Monsieur le recteur, Messieurs les professeurs de l'Université de Lausanne, ressuscité le jour heureux où nous conquérions notre premier doctorat au terme de nos premières recherches. Mais ce qui s'est réalisé depuis lors au cours de nos carrières respectives, c'est vous qui l'avez particulièrement perçu et c'est vous qui, en ce jour, avez daigné le souligner en nous invitant à cette cérémonie. Soyez-en très chaleureusement remerciés.

REMISE DU PRIX DE L'ÉTAT DE BERNE
À M. STEPHAN EICHER

PRÉSENTÉ PAR M. JEAN-CLAUDE BÜNZLI,
VICE-RECTEUR

Stephan Eicher est né en 1960 à Herzogenbuchsee, entre la capitale fédérale et Bienne, cité bilingue. Il y reste jusqu'à l'âge de 16 ans, s'installe ensuite à Zurich où il se marie et a un fils. Il y suit des cours de photo et de performance vidéo à l'Ecole Farb und Form.

En 1980, il se produit avec son frère Martin dans le groupe Grauzone. Martin écrit les paroles, Stephan chante puis joue de la basse et de guitare. A cette époque, il est passionné par l'Amérique, le blues. Il découvre Charlebois, Brassens, Gainsbourg et Bashung. Echec commercial du groupe Grauzone. Stephan Eicher se rend à Bologne. Il commence à réaliser des émissions de radio en Suisse et en France tout en se méfiant, dit-il, du show-business.

Dès lors, son ascension de rock-star ne connaît plus de barrières: notre «rocker des Alpes» chante en français, en anglais, en allemand, en bernertütsch. Toute l'Europe commence à s'intéresser à son style de musique, à l'originalité de ses chansons, à la raucité particulière, charmeuse de sa voix. L'Amérique et le Japon le remarquent et l'appellent à leur tour.

Ses quatre disques essentiels - disponibles - sont «Stephan Eicher» (1985), «Silence» (1987); «My place» (1989); «Engelberg» (1991). Ils sont édités par Polygram.

Un des paroliers célèbres de Stephan Eicher est l'écrivain français Philippe Djian, auteur de «37° le matin».

En juillet 1990, Stephan Eicher est lauréat du Prix du Festival, au Prix international de la chanson francophone à Québec. En février 1992, il remporte au Palais des Congrès, à Paris, le trophée du meilleur album francophone pour «Engelberg».

LAUDATIO:

A Stephan Eicher, dont le talent artistique et les compétences linguistiques favorisent le contact entre jeunes de cultures différentes,

N.B.: Institué il y a 26 ans par un don du canton de Beme au canton de Vaud «en souvenir de la journée cantonale bernoise à l'Exposition nationale suisse de Lausanne en 1964», ce prix est décerné pour la huitième fois. Il a été attribué à Bertil Galand, Otto Frei, Paul Hugger, Max Frenkel, Marcel Schwander, Jean Tinguely, Marlyse Pietri.

PRIX DÉCERNÉS LORS DU DIES ACADEMICUS

Prix de la Société Académique Vaudoise

avec la mention «lauréat de l'Université»,

M. Olivier Tschannen, docteur en sociologie et anthropologie, pour sa thèse «Les théories de la sécularisation», d'importance fondamentale pour l'histoire des idées sociologiques et pour la théorie des sciences sociales en général.

Prix Paul Chapuis-Secrétan

avec la mention «lauréat de l'Université»,

Monsieur Matthias Preiswerk, docteur en théologie, pour l'envergure intellectuelle, théologique et humaine de sa réflexion, concrétisée dans sa thèse de doctorat «L'Education populaire: un lieu théologique. Quatre exemples boliviens».

Prix François Hauser

avec la mention «lauréat de l'Université»,

M. Bernard Voutat, docteur ès sciences politiques, pour la qualité exceptionnelle de sa thèse de doctorat «Espace national et identité collective. Pour une sociologie politique du conflit jurassien».

RIX DISTRIBUÉS LORS DES SÉANCES DES FACULTÉS ET ÉCOLES

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Docteur Emile Duboux

M. Cyril Dépraz, licencié en théologie, pour la qualité et l'originalité de son mémoire de fin d'études «Sens théologique à la pérennité d'Israël. Essai christologique».

Prix Vinet

Mme Yolande Boinnard, licenciée en théologie, pour contribuer à l'avancement de sa recherche sur les enjeux théologiques et éthiques du temps sabbatique.

Prix de Faculté

Mme Ira Jaillet, licenciée en théologie, pour la qualité de ses études et l'intérêt de son mémoire «Judas Iscariot, l'un des douze, et la signification de la mort et de la résurrection de Jésus dans l'Évangile de Marc».

FACULTÉ DE DROIT

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

M. Pierre Müller, licencié en droit, pour les excellents résultats obtenus lors des examens de la licence complémentaire.

Prix de la Banque Populaire Suisse, Lausanne

M. Olivier Cherpillod, licencié en droit, pour les excellents résultats obtenus lors des examens de la licence complémentaire.

Prix Bippert

M. André Kuhn, docteur en criminologie, pour sa thèse «Punitivité, politique criminelle et surpeuplement carcéral, ou comment réduire la population carcérale».

M. Christophe Wilhelm, docteur en droit, pour sa thèse «Introduction et force obligatoire des traités internationaux dans l'ordre juridique suisse».

Prix de la Commune d'Ecublens

M. Olivier Guéniat, diplômé en sciences forensiques, pour la qualité de ses études et ses travaux de séminaire.

Prix du Crédit Foncier Vaudois

M. Alain Colombara, docteur en droit, pour sa thèse «L'opposabilité aux tiers des droits personnels annotés au registre foncier et l'exécution forcée».

Prix du Crédit Suisse, Lausanne

M. Jacques Iffland, licencié en droit, pour les excellents résultats obtenus aux examens finals.

Prix Edouard Fleuret «annuel»

M. Boris Heinzer, étudiant en droit, pour les excellents résultats obtenus lors des examens de première série.

Prix Edouard Fleuret «extraordinaire»

M. Philippe Tanner, docteur en droit, pour sa thèse «Le Coutumier de Grandson de 1702 et son application jusqu'à l'entrée en vigueur du droit vaudois».

Prix du Professeur Otto Riese

M. Eric Golaz, docteur en droit, pour sa thèse «L'imitation servile des produits et de leur présentation, étude comparée des droits français, allemand, belge et suisse».

Prix de «La Suisse» Assurances

Mme Katia Lévy, licenciée en droit, pour les excellents résultats obtenus lors de ses examens de troisième série.

Prix de Faculté

Mme Sylvaine Perret-Gentil, licenciée en droit, pour sa thèse «Les décisions postérieures au jugement: un aspect particulier de l'exécution pénale. Etude de droit pénal suisse et de procédure pénale vaudoise, avec un aperçu des droits français et allemand».

Mme Valérie Scheuchzer, licenciée en droit, pour sa thèse «La construction agricole en zone agricole».

Prix Lumichen

M. Markus Ineichen, diplômé en police scientifique et criminologie, pour l'excellence et la qualité de ses travaux de séminaires.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de l'Ambassade d'Espagne

Mme Mariela Agostinho, licenciée ès lettres, pour son analyse innovatrice du vocabulaire de la drogue dans deux journaux représentatifs de la presse hispanophone.

Prix Société Dante Alighieri (1991)

Mme Catherine Castella, licenciée ès lettres, pour son mémoire sur «Les syndicats agricoles fascistes pendant la grande crise 1929-1934», qui traite magistralement un thème négligé de l'histoire contemporaine d'Italie en portant une attention particulière à l'enquête bibliographique.

Prix Société Dante Alighieri

Mme Rosaria Patanè Ceccantini, licenciée ès lettres, pour son excellent mémoire dans lequel elle a étudié le topos du locus amœnus dans l'œuvre de l'Arioste et celle du Tasse en maîtrisant de façon magistrale les sources classiques.

Prix Folloppe

Mme Roseline Berger-Von Arx, étudiante,

M. Florian Délessert, étudiant,

M. Lukas Erne, étudiant,

Mme Anouk Hitz, étudiante,

M. Roy Stelzer, étudiant,

Aux membres de la Commission de rédaction de Art and Letters pour leur sens de l'initiative, de la création littéraire et artistique, ainsi que pour la qualité de leur travail d'édition.

Prix Docteur Frédéric Nessler

M. Laurent Müller, licencié ès lettres, pour son mémoire qui propose une lecture nouvelle, érudite et séduisante d'un épisode célèbre des Annales de Tacite et pour l'excellence de ses études de latin.

Prix de philosophie William Rivier

M. Eros Corazza, docteur ès lettres de l'Université de Genève, pour l'investissement personnel et l'acuité qu'atteste sa recherche sur le problème de la référence dans la philosophie analytique du langage.

M. Ives Radrizzani, *doctor designatus*, pour l'intensité et le sérieux avec lesquels il a mené sa recherche sur la philosophie de Fichte et pour la lumière qu'il a su jeter sur le problème de méthode que celle-ci soulève dans une étape cruciale de son développement.

M. Varus Atadi Sosoe, licencié ès lettres de l'Université de Fribourg, pour la finesse d'une étude mettant en relief le caractère modéré de la théorie politique de John Locke et l'équilibre qu'elle réalise entre les exigences de l'ordre social et celles de la liberté individuelle.

Prix Whitehouse

Mme Francesca Negroni, licenciée ès lettres, pour son mémoire de licence dans lequel elle a étudié, avec rigueur et esprit critique, la présence de la pensée orientale dans l'œuvre du poète grison Remon Fasani.

Prix de Faculté

M. Pierre Ammann, licencié ès lettres, pour la précision de son analyse de la «beauté grammaticale» du style de Flaubert dans *Mme Bovary*.

Mme Sylvie Berti, licenciée ès lettres, pour une interprétation rigoureuse et intelligente des données archéologiques, qui jette une lumière nouvelle sur les origines de Lausanne.

M. Nicolas Cuendet, licencié ès lettres, pour l'excellence de son mémoire qui présente une argumentation très complexe sur la formation des clowns dans le théâtre élisabéthain et une analyse détaillée et approfondie de plusieurs pièces de Shakespeare.

M. Alberto de Andres, licencié ès lettres, pour l'originalité de la méthode et du traitement thématique dans une étude qui contribue de façon concrète à la connaissance de la culture espagnole.

Mme Claire de Ribaupierre, licenciée ès lettres, pour l'originalité du parcours thématique et la qualité de l'analyse dans son mémoire «*Variations sur l'absence; les figures féminines dans l'œuvre de Philippe Jaccottet*».

Mme Anne-Catherine Fontannaz-Fumeaux, licenciée ès lettres, pour l'excellence de ses recherches qui ont mis en évidence un important atelier du gothique international à Valère.

M. Jean-Paul Jacot, licencié ès lettres, pour son excellent mémoire, alliant la réflexion philosophique à l'approche poétique. Pour la qualité de l'ensemble de ses examens de licence en français.

M. Roland Jaquenoud, licencié ès lettres, pour l'acuité et la perspicacité dont a fait preuve le candidat dans la lecture d'un fragment illisible du Catalogue des femmes attribué à Hésiode.

M. Pierre-Yves Maillard, licencié ès lettres, pour l'esprit critique, la clairvoyance et la cohérence dont témoigne sa méditation patiente de l'œuvre de Wittgenstein.

Mme Nathalie Perret-Gentil, licenciée ès lettres, pour la maîtrise dont elle a fait preuve en posant les bases chronologiques, typologiques et stylistiques de l'histoire de l'architecture classique à Yverdon.

Mme Nadia Pollini, licenciée ès lettres, pour sa capacité à entreprendre, à partir de sources fragmentaires, une recherche neuve et difficile, développée et enrichie avec finesse et rigueur.

Mme Anne Sandoz, licenciée ès lettres, pour son mémoire d'une qualité et d'une rigueur intellectuelle exceptionnelles. Pour l'ensemble de ses brillantes études.

Mme Sylvie Wuhrmann, licenciée ès lettres, pour un cursus exemplaire, couronné par un mémoire consacrant un vrai talent de chercheur.

COMMISSION DES SPORTS UNIVERSITAIRES

Prix des sports

Mme Pierrette Pratini, licenciée ès lettres, «A l'étudiante engagée puis collaboratrice appréciée qui s'est distinguée dans le domaine de la condition physique tant par ses compétences, sa fidélité, sa disponibilité que par son esprit d'ouverture».

ÉCOLE DE FRANÇAIS MODERNE

Prix de l'Ecole de français moderne 1991

Mme Avita Osei-Bonsu, étudiante, pour la qualité de ses études et pour son rayonnement personnel.

Prix de l'Ecole de français moderne 1992

Mme Maria del Carmen Gonzalez Vicedo Tornare, étudiante, pour l'excellence de ses résultats et pour son rayonnement personnel.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de l'Association suisse pour les Nations Unies

Mme Anja Söderlund, étudiante, pour un travail personnel consacré aux actions du Conseil de l'Europe pour une protection de l'environnement.

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

Mme Isabelle Morini, licenciée ès sciences politiques, pour les qualités remarquables du mémoire de licence intitulé «Complexité sociale et institutions étatiques: à propos de l'avortement en Suisse».

Prix de Faculté

Mme Adriana Castellanos, licenciée ès sciences politiques, pour l'excellence du mémoire de licence «Cajamarca et la conquête du Pérou».

M. Fabrice Clément, licencié en sociologie et anthropologie, pour l'excellence de ses études et des travaux présentés.

M. Laurent Dufour, licencié ès sciences politiques, pour l'excellence de ses études et des travaux présentés.

M. Patrick Haenni, licencié ès sciences politiques, pour l'excellence de ses études et des travaux présentés.

Mme Laurence Kaufmann, licenciée en sociologie et anthropologie, pour la qualité exceptionnelle du mémoire de licence «Mythologie et espace médiatique. Subjectivité, objectivité et symbolique».

M. Nicolas Monnier, licencié ès sciences politiques, pour l'excellence du mémoire de licence «Stratégies et tactiques d'appropriation. Etude de cas: un mouvement missionnaire au Sud-Mozambique».

Mme Sophie Isabelle Schwartz, licenciée en psychologie, pour l'excellence de ses études et des travaux présentés.

Mme Muriel Surdez, licenciée ès sciences politiques, pour l'excellence du mémoire de licence «Mise en place d'une configuration de disciplines. Les relations entre l'histoire et la sociologie à la fin du 19e siècle et au début du 20e siècle en France».

M. Robin Tillmann, licencié en sociologie et anthropologie, pour la qualité exceptionnelle du mémoire de licence «Qu'est-ce que le social-historique? Etude sur Cornélius Castoriadis».

Mme Myriam Vaucher, licenciée en psychologie, pour l'excellence de ses études et des travaux présentés.

Mme Gilberte Voide, licenciée ès sciences sociales et pédagogiques, pour l'excellence de ses études et des travaux présentés.

M. Charles Widmer, docteur en sociologie et anthropologie, pour la qualité exceptionnelle de sa thèse de doctorat «Droits de l'homme et sciences de l'homme. Pour une éthique anthropologique».

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Prix de l'Association des diplômés de l'École des hautes études commerciales

M. Gilles Grin, étudiant en sciences économiques, pour le meilleur résultat en fin de première année d'études.

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

M. Aldo Bussien, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise (MBA), pour l'excellence de ses résultats au cours MBA.

Prix Daniel Barrillier

M. Michael Sabbatini, étudiant en sciences économiques, pour le meilleur résultat en fin de première année d'études.

Prix Charles Jean Burnens

M. Christoph Dürer, licencié en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

M. Aldo Bussien, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise (MBA), pour la qualité du travail de consultance effectué en collaboration avec MM. Ian Regly et Philippe Milliet.

Mme Anne Dunant, diplômée postgrade en économie politique, en raison de l'excellente qualité de son mémoire «Le price-earning ratio».

M. Dominique Gaillard, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise (MBA), pour la qualité du travail de consultance effectué en collaboration avec MM. Yvan Pillet et Philippe Sauthier.

M. Philippe Milliet, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise (MBA), pour la qualité du travail de consultance effectué en collaboration avec MM. Aldo Bussien et Ian Regly.

M. Yvan Pillet, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise (MBA), pour la qualité du travail de consultance effectué en collaboration avec MM. Dominique Gaillard et Philippe Sauthier.

M. Ian Regly, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise (MBA), pour la qualité du travail de consultance effectué en collaboration avec MM. Aldo Bussien et Philippe Milliet.

M. Philippe Sauthier, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise (MBA), pour la qualité du travail de consultance effectué en collaboration avec MM. Dominique Gaillard et Yvan Pillet.

Prix Gustave-Louis Chapuis

M. Wolfgang Deplazes, étudiant en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour sa constance dans l'effort et l'excellence de ses résultats en deuxième année de licence.

M. Cédric Tille, étudiant en sciences économiques, mention «économie politique», pour sa constance dans l'effort et l'excellence de ses résultats en deuxième année de licence.

Prix du Crédit Foncier Vaudois

Mme Nanette Hechler, diplômée postgrade en économie politique, pour l'excellence de ses résultats au diplôme postgrade en économie politique.

Prix du Professeur Jean Golay

M. Philippe Tzaud, licencié en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix OFISA

M. Didier Perret, licencié en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité exceptionnelle de ses résultats en comptabilité.

Prix de solidarité confédérale

Mme Sylvie Benoit, licenciée en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Mme Isabelle Debétaz, licenciée en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix de «La Suisse» Assurances

M. Vincent Duc, licencié en sciences actuarielles, pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix Constantin Valiadis des Amitiés gréco-suisse

M. Zacharias Andriotis, diplômé postgrade en économie politique, pour la qualité de son diplôme postgrade en économie politique.

Prix d'Ecole

M. Pierre Meylan, docteur en sciences économiques, mention «économie politique», pour la valeur de sa thèse de doctorat «Politique monétaire et formation des taux d'intérêt aux Etats-Unis au début des années 1980».

M. Dorin Zaharie, diplômé postgrade en informatique et organisation, pour la qualité de ses résultats au diplôme postgrade en informatique et organisation.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

Mme Irène Burghardt, docteur ès sciences, pour récompenser les mérites de sa thèse de doctorat en résonance magnétique nucléaire où elle a fait preuve d'originalité, avec des résultats remarquables exposés de manière à la fois claire et rigoureuse.

Prix CIBA-GEIGY

Mme Inès Bétrisey, chimiste, pour avoir présenté le meilleur travail de diplôme de chimiste en 1991.

Prix de Faculté

M. Jacques Boschung, physicien diplômé, pour les excellents résultats obtenus au cours de ses études en physique.

M. Daniel Cangemi, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse «Propriétés des bosons de jauge de la chromodynamique quantique dans un espace-temps à 1+1 dimensions avec fermions de masse nulle» et pour la qualité de son engagement dans ses activités d'assistant diplômé.

M. Rolf Doppenberg, étudiant en biologie, pour son excellent certificat de botanique (moyenne 10/10).

Mme Isabelle Favre, licenciée en biologie, pour ses excellentes études en biologie (moyenne générale 9/10).

M. François Gonzales, docteur ès sciences, pour la qualité de sa thèse «Intégrales trigonométriques, pseudo-mesures et unicités». Bien que le sujet traité soit très classique, les résultats sont nouveaux, remarquables et prometteurs, et la rédaction est très soignée.

Mme Andrea Griffin, étudiante en biologie, pour avoir obtenu une moyenne de 9,5/10 à son premier propédeutique.

Mme Sylvie Henry, chimiste diplômée, pour ses excellents résultats obtenus aux examens finals de diplôme de chimiste.

M. Alain Joyet, physicien diplômé, pour l'excellence de son travail de diplôme de physicien.

M. Marcello Lucia, mathématicien diplômé, pour l'excellence de son travail de diplôme de mathématicien.

M. Frank Philipposian, géologue diplômé, pour son excellent travail de diplôme de géologue.

M. Alain Rime, physicien diplômé, pour les excellents résultats obtenus au cours de ses études en physique.

M. Jérôme Scherer, licencié ès sciences mathématiques, pour l'excellence de ses études de licence ès sciences mathématiques.

Mme Nicole Tischler, mathématicienne diplômée, pour l'excellence de son travail de diplôme de mathématicienne.

M. Sylvain Wolf, étudiant en physique, pour l'excellence de ses études de premier cycle de diplôme de physicien.

Mme Catherine Zwahlen, chimiste diplômée, pour les excellents résultats obtenus au travail pratique et aux examens finals de diplôme de chimiste.

ÉCOLE DE PHARMACIE

Prix d'Ecole

Mme Sophie Leyvraz, pharmacienne diplômée de la Confédération, pour la qualité et la régularité exceptionnelles de ses études.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Gabriel Baud

M. Paolo Suter, docteur en médecine, pour l'excellence de son travail de recherche «The Effect of Ethanol on Fat Storage in Healthy Subjects».

Prix du Professeur Docteur Combe

Mme Minnetta V. Gardinier, docteur ès sciences, pour l'excellence de son travail de recherche «Myelin/Oligodendrocyte Glycoprotein cDNAs Identify a Novel Member of the Immunoglobulin Gene Superfamily».

Mme Anna Pedrotti, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Protection from Hypoxemia-Induced Renal Dysfunction by the Thiophosphate WR-2721».

Prix Samuel Cruchaud

M. Jean-Pierre Berger, docteur en médecine, privat-docent, «Au médecin interniste qui s'est signalé d'une part par ses hautes compétences professionnelles, d'autre part et surtout par son dévouement, sa disponibilité envers ses patients et ses qualités d'âme».

Prix Marc Dufour

Mme Anne Scherrer, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Plasminogen Activator Inhibitor-2 in Patients with Monocytic Leukemia».

Prix Docteur Suzanne Picot-Roux

M. Alain Delabays, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Renin Inhibitors, First Experiments in Healthy Volunteers».

Prix Docteur César Roux

M. Arido Agrifoglio, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Etude anatomique et endoscopique de l'ethmoïde antérieur: son apport pour la chirurgie sous guidage endoscopique».

M. Christophe Duc, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Rôle inducteur ou répresseur des cibles périphériques sur l'expression phénotypique des neurones dans les ganglions spinaux».

Bourse Docteur Jacques Roux

M. Xavier Müller, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Mesure de la pression lors de tachyarythmie: validation de la technique de mesure de la pression par paliers par une mesure intra-artérielle».

M. Kevin Strommer, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Cellular and Tumoral Heterogeneity of EGFR Gene Amplification in Human Malignant Gliomas».

Prix de Faculté

Mme Marie-Claude Hofner, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Introduction à la statistique médicale exploratoire par un progiciel de micro-informatique».

M. Michel Kohut, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Les fractures des plateaux tibiaux».

Mme Chantal Marin Blondel, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Contribution à l'étude des guérisseurs et de la relation de soin. Enquête auprès de guérisseurs en Suisse romande».

Mme Martine Nydegger Udin, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Les consultations motivées par une douleur dans la pratique ambulatoire».

M. Stéphane Oggier, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Accidents de parapente - Etude de 118 patients traités à l'Hôpital régional de Sion-Hérens-Conthey (VS), de 1987 à 1990».

M. Frédéric Reymond, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «TSH Action is Impaired in the Thyroid Gland of Old Rats».

Mme Raphaële Roten, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Plasma Levels of Tumor Necrosis Factor in Adult Respiratory Distress Syndrome».

Mme Parvine Sadeghi, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Apport de l'imagerie par résonance magnétique dans l'investigation des insuffisances mitrales: confrontation avec l'écho-Doppler couleur et l'angiographie contrastée».

M. Steve Spuhler, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Utilisation du laser CO₂ pour le traitement des lésions du tractus génital inférieur».

M. Hendrik Tinorua Tevaerai, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Interactions of Interferon - Alpha - 2A with 5' - Deoxy - 5 - Fluorouridine on Colorectal Cancer Cells in vitro».

M. François Vuille, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Use of Plasma Level Monitoring of Antidepressants in Clinical Practice. Towards a Cost/Benefit Analysis».

M. Jean-Blaise Wasserfallen, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Sudden Asphyxic Asthma: A Distinct Entity?»

Mme Katia Weber-Chappuis, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse «Profil des personnes réhospitalisées dans un service universitaire de psychogériatrie».

M. Christian Widmann, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse «Differential Stability of Antigenic MHC Class I-Restricted Synthetic Peptides».

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

- Fascicule I* — Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise.
24 janvier 1948.
Louis JUNOD, Considérations sur la Révolution vaudoise.
Jean-Charles BLAUDET, Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.
- Fascicule II* — Soixante-quinzième anniversaire de l'École de pharmacie.
30 mai 1948.
André GIRARDET, Notice historique sur l'École de pharmacie.
- Fascicule III* — Inauguration du portrait de Léon Walras.
24 avril 1948.
Léon Walras à Lausanne.
- Fascicule IV* — Discours prononcé à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en qualité de Recteur pour la période de 1948 à 1950, le 28 octobre 1948.
- Fascicule V* — Centenaire de la Constitution fédérale de 1848.
Jean-Charles BLAUDET, Les origines de la Constitution fédérale de 1848.
Marcel BRIDEL, L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.
- Fascicule VI* — Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz.
Constantin REGAMEY, Adam Mickiewicz, homme et poète.
- Fascicule VII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc, L. Boile, F. Hübner, le 10 novembre 1949.
- Fascicule VIII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité de Recteur pour la période de 1950 à 1952, le 16 novembre 1950.
- Fascicule IX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ch. Rathgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Sreiff, J. Freymond, Ch. Haenny, L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.
- Fascicule X* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridet en qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.
- Fascicule XI* — Centenaire de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne, 1853-1953.
- Fascicule XII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Taillens, M. Vulliet, G. Thierry, W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.
- Fascicule XIII* — Centenaire de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.
- Fascicule XIV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.
- Fascicule XV* — Médaille Gonin.
- Fascicule XVI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Flattet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le 1er décembre 1955.
- Fascicule XVII* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.
- Fascicule XVIII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.
- Fascicule XIX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.
- Fascicule XX* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.

- Fascicule XXI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jequier, P. Collart, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.
- Fascicule XXII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.
- Fascicule XXIII* — Cinquantenaire de l'École des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.
- Fascicule XXIV* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires F. Chiappelli, F. Gilliard, C. Keller, W. Merz, P.-D. Methée, J. Meynaud, A. Urech, le 23 novembre 1961 et à celle de MM. les professeurs ordinaires J.-Ch. Biaudet, M. Cosonday, H. Dahn, Chr. Müller, G. Perrin, H. Rieben, W. Stauffacher, le 17 mai 1962.
- Fascicule XXV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Henri Zwahlen en qualité de Recteur pour la période de 1962 à 1964, le 22 novembre 1962.
- Fascicule XXVI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Th. Bol et Ed. Burnier, G. Candardjits, J.-P. Darelhofer, J. Delacrétaz, M. Derron, J. Mercanton, Ed. Poldini, R. Dessoulavy, R. Rapin, J. de Siebenthal, J. Paschoud, K. Neumayer, M. Dolivo, les 21 novembre 1963 et 4 juin 1964.
- Fascicule XXVII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Jean Delacrétaz en qualité de Recteur pour la période de 1964 à 1966, le 19 novembre 1964.
- Fascicule XXVIII* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Carl Friedrich von Weizsäcker, le 28 janvier 1965.
- Fascicule XXIX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires L. Borel, D. Christoff, P. Foretay, H. Isliker, Ed. Mauris, J.-J. Morf, G. Panchaud, P.-E. Pilet, le 18 novembre 1965.
- Fascicule XXX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Brunisholz, E. Giddey, R. Goldschmidt, P.-L. Pelet, P. Piotet, A. Rivier, P.-B. Schneider, le 23 juin 1966.
- Fascicule XXXI* — Médaille Gonin (1958-1966).
- Fascicule XXXII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Ed. Mauris en qualité de Recteur pour la période de 1966 à 1968, le 17 novembre 1966.
- Fascicule XXXIII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Chr. Senft, P. Chuard, P. Dubuis, E. Stueckelberg de Breidenbach, E. Hamburger, J.-P. Borel, B. Vittoz, F. Schuller, G. Peters, J. Béranger, E. Woodtli, A. Bersier, M. Martenet, les 25 janvier et 6 juin 1968.
- Fascicule XXXIV* — Discours prononcés à l'installation de M. le Recteur Dominique Rivier et de MM. les Vice-Recteurs Marc-Henri Amster et Jean-Charles Biaudet, le 21 novembre 1968.
- Fascicule XXXV* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires J.-P. Aguet, H. Guéni, R. Grosjean, M. Jéquier, G. Wanders, E. Zander, E. Castelnuevo, A. Delessert, P. Goetschin, les 20 novembre 1969 et 28 mai 1970.
- Fascicule XXXVI* — Médaille Gonin (1970).
- Fascicule XXXVII* — Dies academicus 1971 — Inauguration du Collège propédeutique de la faculté des sciences de l'Université de Lausanne-Dorigny.
- Fascicule XXXVIII* — Dies academicus 1970 — Prix et concours.
- Fascicule XXXIX* — Dies academicus 1972.
- Fascicule XL* — Centenaire de l'École de pharmacie.
- Fascicule XLI* — Dies academicus 1973 — Prix et concours.
- Fascicule XLII* — Inauguration du bâtiment des Sciences physiques, le 14 février 1974.
- Fascicule XLIII* — Dies academicus 1974 — Prix et concours.
- Fascicule XLIV* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur François Jacob, le 5 décembre 1974.
- Fascicule XLV* — Médaille Gonin (1975).
- Fascicule XLVI* — Dies academicus 1975 — Prix et concours.
- Fascicule XLVII* — Dies academicus 1976 — Prix et concours.
- Fascicule XLVIII* — Dies academicus 1977 — Prix et concours.
- Fascicule XLIX* — Médaille Gonin (1978).
- Fascicule L* — Dies academicus 1978 — Prix et concours.

- Fascicule LI — Dies academicus 1979.*
- Fascicule LII — Dies academicus 1980 — Prix et concours.*
- Fascicule LIII — Cours général public 1980-1981: «La parole».*
- Fascicule LIV — Dies academicus 1981 — Prix et concours.*
- Fascicule LV — Médaille Gonin (1982).*
- Fascicule LVI — Cours général public 1981: «Visages de l'informatique».*
- Fascicule LVII — Dies academicus 1982 — Prix et concours.*
- Fascicule LVIII — Inauguration du buste de Constantin Regamey, le 19 mai 1983.*
- Fascicule LIX — Inauguration à Dorigny: Bâtiment central, Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, Bâtiment de biologie et Ferme de Dorigny, le 7 septembre 1983.*
- Fascicule LX — Cours général public 1982-1983: «L'homme face à son histoire».*
- Fascicule LXI — Dies academicus 1983 — Prix et concours.*
- Fascicule LXII — Cours général public 1983-1984: «L'homme dans la ville».*
- Fascicule LXIII — Dies academicus 1984 — Prix et concours.*
- Fascicule LXIV — Prix Arnold Reymond décerné à M. Jean-Claude Pont, le 29 novembre 1984.*
- Fascicule LXV — Cours général public 1984-1985: «Le phénomène de la mode».*
- Fascicule LXVI — Dies academicus 1985 — Prix et concours.*
- Fascicule LXVII — Cours général public 1985-1986: «Sciences et racisme».*
- Fascicule LXVIII — Médaille Gonin (1986).*
- Fascicule LXIX — Dies academicus 1986 — Prix et concours.*
- Fascicule LXX — «L'Université en question». Actes du Colloque du 450 anniversaire de la Fondation de l'Académie de Lausanne, suivis du Recueil des discours du 450e anniversaire, 13-18 juin 1987.*
- Fascicule LXXI — Inauguration du second Bâtiment des Facultés des Sciences Humaines (BFSH 2), le 9 septembre 1987.*
- Fascicule LXXII — Dies academicus 1987 — Prix et concours.*
- Fascicule LXXIII — Dies academicus 1988 — Prix et concours.*
- Fascicule LXXIV — Cours général public 1988-1989: «L'espace».*
- Fascicule LXXV — Dies academicus 1989 — Prix et concours.*
- Fascicule LXXVI - Cours général public 1989-1990: «Féminin-Masculin»*
- Fascicule LXXVII - Médaille Gonin (1990)*
- Fascicule LXXVIII - Dies academicus 1990*
- Fascicule LXXIX - Cours général public 1990-1991: «Notre santé»*
- Fascicule LXXX - Inauguration du Bâtiment de l'École de pharmacie, le 11 septembre 1991*
- Fascicule LXXXI - Dies academicus 1991*
- Fascicule LXXXII - Dies academicus 1992*